

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 11

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2026/17 – Réponse au postulat de M. Mountazar Jaffar et crts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »

Présidence : M. Yusuf KULMIYE (soc.).

Membres présents : Mme Gaëlle MIELI (soc., remp. Mme Line GOLESTANI) ; M. Robert JOOSTEN (soc., remp. Mme Preeti DAMON) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts, remp. M. Olivier THORENS) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG, remp. Mme Agathe SIDORENKO).

Membres excusés : Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; Mme Patrizia MORI (UDC).

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. David PAYOT, municipal, directeur d'Enfance, jeunesse et quartiers ; M. Simone HORAT, chef du Service quartiers, jeunesse et familles.

Invité-e(-s) : --

Notes de séances : M. Léopold TSCHANZ.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, 1er étage

Date : 23 juin 2026

Début et fin de la séance : 8 h 00 – 8 h 35

Le municipal en charge d'Enfance, jeunesse et quartiers rappelle que le budget participatif, introduit à Lausanne en 2019, a fait l'objet d'une évaluation par le Centre pour la démocratie d'Aarau, ce qui explique en partie le délai de réponse. Depuis le dépôt du postulat, trois changements majeurs ont été apportés : l'amélioration du dispositif de vote (tout-ménage, vote en ligne, etc.) qui a entraîné une forte hausse de la participation, le passage d'un rythme annuel à un rythme bisannuel, et la création d'un Fonds vie de quartier permettant de soutenir rapidement des projets de plus petite taille. Le dispositif continuera d'être adapté en fonction de l'expérience.

Le postulant se déclare satisfait. S'il relève que la réponse ne reprend pas toutes ses propositions (jury citoyen, quotas, augmentation du budget), il constate que les évolutions intervenues depuis les deux premières éditions, sur lesquelles se fondait son postulat, vont dans le sens de sa démarche. Il accueille donc favorablement le rapport-préavis.

Lors de la discussion générale, les commissaires qui se sont exprimé-e-s saluent l'évolution du dispositif. Un commissaire, qui y a pris part comme porteur de projet et comme votant avec ses enfants, souligne son intérêt comme première expérience démocratique et l'importance

Conseil communal de Lausanne

de ces interventions citoyennes dans les quartiers. Une commissaire, après avoir déclaré ses intérêts en tant que présidente de l'Union des sociétés lausannoises (USL), estime que le Fonds vie de quartier a rendu le dispositif plus accessible et a diversifié les associations qui y recourent. Elle rappelle par ailleurs qu'un postulat propose des pistes et laisse à la Municipalité une marge d'appréciation dans sa réponse.

Interrogé sur le fonctionnement du Fonds vie de quartier, le chef de service précise que celui-ci est doté de 200'000 francs tous les deux ans, répartis sur quatre séances annuelles de 25'000 francs au maximum. Il cible le même type de projets que le budget participatif, avec des soutiens de l'ordre de 5'000 francs et une réponse dans le trimestre suivant le dépôt ; les projets déjà financés par la Ville n'y sont pas éligibles. Le jury réunit des représentant-e-s de la FASL, de l'USL, de l'USDL et de la Ville, ainsi que quatre habitant-e-s tiré-e-s au sort selon des critères d'équilibre entre femmes et hommes et entre générations. Ce jury doit notamment permettre d'orienter les soutiens vers les quartiers moins dotés, qui se mobilisent plus difficilement lors des votes publics.

À une question sur l'absence du Bureau lausannois pour l'intégration des immigré-e-s (BLI) parmi les partenaires cités, le municipal indique qu'il s'agit d'un oubli et que des collaborations existent. Interrogé sur une éventuelle augmentation des moyens alloués, il estime le dispositif actuellement bien calibré : en Suisse, les instruments de démocratie directe permettent à la population de se prononcer sur les grands projets, et un budget plus élevé impliquerait d'autres règles de fonctionnement.

Conclusion(s) de la commission : la commission adopte à l'unanimité la conclusion du rapport-préavis N° 2026/17 (11 oui, 0 non, 0 abstention).

Lausanne, le 21 septembre 2026

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Yusuf Kulmiye*